

Directives

AL-ANON

L'expérience partagée de membres Al-Anon et Alateen.

Réunions Alateen en milieu scolaire

FG-5

Cette directive offre des suggestions destinées aux membres Al-Anon qui désirent former un groupe Alateen en milieu scolaire.

SUGGESTIONS POUR REJOINDRE LES ÉCOLES

Un moyen de renseigner les membres du personnel et les élèves d'une école sur Al-Anon et Alateen est de tenir une «réunion itinérante» (voir FG-22, Directives Al-Anon : une réunion itinérante). De l'information peut être donnée à l'occasion :

- d'ateliers destinés au corps enseignant
- d'assemblées scolaires
- de cours sur la santé ou de cours d'enseignement religieux ou moral
- d'articles dans le journal de l'école

Un guide nous dit : « C'est par groupes que les étudiants sont orientés vers le programme. Les étudiants ont plus de chances de poser des questions et d'être attentifs s'ils sont en petits groupes et s'ils se connaissent. Durant la séance d'information, des membres Al-Anon et Alateen venant d'autres groupes de la circonscription dialoguent avec les étudiants et répondent à leurs questions. Les professeurs sont priés de quitter les lieux durant la période de questions afin de garder le caractère confidentiel de la séance. »

COMMENT PROCÉDER

- Trouvez des membres Al-Anon et Alateen qui sont disponibles et qualifiés et qui veulent participer.
- Demandez de l'aide et des suggestions au coordonnateur Alateen de votre circonscription.
- À l'école, communiquez avec la personne (conseiller, professeur, directeur/rice, infirmière etc.) autorisée à entamer le processus de formation d'un groupe. Apportez de la documentation Alateen lors du premier contact.
- Ayez un membre Al-Anon adulte qui sert de guide au groupe - une des dispositions Al-Anon stipule qu'un groupe Alateen doit être parrainé par un membre Al-Anon. (Avoir deux guides est préférable.)

- Demandez à l'école de nommer deux personnes sur qui l'on peut compter pour garder l'anonymat des élèves, qui serviront de lien avec les guides.
- Expliquez nos Traditions au personnel de l'école pour que le groupe puisse fonctionner selon les directives de l'école tout en restant autonome.

INFORMATIONS SUR ALATEEN POUR LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Admissibilité

- N'importe quel jeune qui juge que sa vie est ou a été affectée par la consommation d'alcool d'une autre personne.
- Un jeune peut assister aux réunions Alateen même si la personne alcoolique ne boit plus ou qu'elle n'habite plus avec lui.
- Quelques jeunes peuvent avoir leur propre dépendance ou un dossier criminel ; ceci ne les exclut pas d'Alateen. Cependant, il est important de vous rappeler qu'Alateen se concentre sur les conséquences qu'a eu la consommation d'alcool d'une autre personne sur l'adolescent.
- Alateen n'est pas un programme pour les jeunes qui cherchent leur propre sobriété.

Catégories de réunions

Les réunions fermées sont réservées uniquement aux membres Al-Anon/Alateen; elles s'adressent à toute personne dont la vie est ou a été profondément affectée par des rapports étroits avec un buveur problème.

Les réunions ouvertes accueillent toute personne qui s'intéresse à Al-Anon/Alateen.

Les réunions à accès limité sont celles qui se tiennent dans des endroits où les membres en général n'ont pas accès. Les réunions en milieu scolaire tombent souvent dans cette catégorie.

RÈGLEMENTS SCOLAIRES

Dans certaines écoles, une infirmière, un professeur ou un conseiller se tient dans la pièce attenante à la salle de réunion. Dans les écoles qui exigent qu'un membre du personnel assiste à la réunion, celle-ci pourrait être considérée réunion ouverte, permettant ainsi l'accès à quiconque s'intéresse à Alateen.

Le personnel éducatif est normalement requis légalement de signaler certains abus aux autorités. Informer les membres sur ce point leur donne la possibilité de choisir de limiter certains détails sur certains problèmes et d'en partager seulement leurs sentiments.

Le guide donne au conseiller (ou toute autre personne autorisée) une liste des noms et numéros de téléphone des guides, du représentant de district, du coordonnateur Alateen du district/SIA, du coordonnateur Alateen de la circonscription et du délégué de la circonscription (ces informations peuvent être ajoutées sur une carte du Rolodex d'Al-Anon/Alateen, M-46).



VARIANTES DANS LES RÉUNIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Après les cours — Les réunions se tiennent après les activités scolaires et pourraient accueillir toute personne fréquentant l'école ou non.

Durant l'heure du lunch — Même si les étudiants sont disponibles durant cette période, la limite de temps peut représenter un inconvénient.

À différentes heures durant les cours — L'heure de la réunion change à chaque semaine afin que les étudiants ne s'absentent pas toujours du même cours. Les étudiants reçoivent une dispense de cours semblable à celle qu'ils reçoivent pour les séances régulières avec un conseiller. C'est la direction de l'école qui prend la décision finale quant à l'assistance des membres Alateen aux réunions. Une feuille de présence doit être remise au conseiller à chaque réunion afin de vérifier les absences. Ce genre de réunion demande une plus grande coopération de la part du personnel de l'école.

PLANIFICATION POUR LES CONGÉS SCOLAIRES

Le second objectif des guides Alateen en milieu scolaire est d'inciter les élèves à assister à d'autres réunions pour une raison très importante : les congés scolaires. L'assistance régulière aux réunions est importante même durant les mois d'été.

- Renseignez-vous à l'avance pour savoir si le groupe peut se réunir à l'école durant la période de congé.
- Donnez à chaque membre Alateen une liste des réunions locales Al-Anon/Alateen.
- Assurez-vous que les membres Alateen ont le numéro d'appel du SIA local ou le numéro sans frais du BSM, au cas où il serait difficile pour un membre de garder une liste à la maison.
- Prévoyez si possible un autre endroit pour tenir les réunions durant les congés scolaires.

L'AUTOFINANCEMENT

Quoique les groupes Alateen doivent souvent au début accepter l'aide financière d'un groupe Al-Anon du voisinage, leur but doit être l'autofinancement.

- Renseigner le personnel de l'école sur la Septième Tradition et le besoin de payer un loyer.
- Une collecte peut être faite pour recueillir les fonds.
- Si l'argent est refusé par l'école, de la documentation peut être donnée régulièrement à la bibliothèque, aux professeurs ou aux conseillers.

PARRAINAGE DU GROUPE

Étant donné que notre programme est un programme d'entraide et non d'enseignement, les réunions sont dirigées par les membres Alateen. Les membres Al-Anon adultes servent de guides au groupe, mettant l'accent sur l'interprétation Al-Anon/Alateen du programme. Il est conseillé que chaque groupe ait deux guides; un guide suppléant est indispensable et essentiel. Le coparrainage assure la continuité, élargit la perspective du programme Al-Anon et accroît la sécurité. Les membres du personnel de l'école qui sont également des membres Al-Anon peuvent devenir guides d'un groupe Alateen.

Les guides doivent être disposés à :

- Arriver au moins dix minutes à l'avance.
- Signer un registre à l'arrivée et au départ si nécessaire.
- Planifier le programme de la réunion. Voir (*A Guide to Alateen Sponsorship*) (P86)
- Encourager les membres Alateen à faire du travail de service, surtout au niveau du district et celui de l'Assemblée.
- Demander de l'aide, du soutien et des suggestions auprès du représentant de district, du coordonnateur Alateen et du délégué de la circonscription.

L'ANONYMAT

- Ce qui se dit aux réunions, entre deux membres ou entre un membre et le guide, doit être gardé confidentiellement.
- L'emplacement de la salle de réunion est également important afin de protéger l'anonymat des étudiants.
- Alateen protège l'anonymat de tous et chacun dans la fraternité Al-Anon/Alateen et AA. Les membres et les guides Alateen s'abstiennent de divulguer le témoignage d'un autre membre au personnel ou aux autres étudiants de l'école.

LA DOCUMENTATION

Comme dans chaque réunion Alateen, l'utilisation de la documentation approuvée par la Conférence (DAC) est fortement suggérée.

Prévoyez un endroit pour la documentation afin qu'elle soit toujours disponible. Apporter de la documentation à la maison peut briser l'anonymat et créer des problèmes chez certains étudiants.

Un guide nous dit : « Nous avons trouvé que ce n'est pas une bonne idée de permettre aux élèves d'apporter de la documentation à la maison. Nous distribuons et recueillons ce qui est utilisé pendant les réunions, sauf les cartons de la Prière de Sérénité et les formats poche "Alateen : à faire et à ne pas faire", en conseillant aux élèves de les garder dans leur portefeuille. »

Matériel et documentation suggérés

FB-3	<i>Alateen, un espoir pour les enfants...</i>
FB-10	<i>Alateen — un jour à la fois</i>
FP-24/27	<i>Le Manuel de service Al-Anon/Alateen</i>
P-86	<i>A Guide to Alateen Sponsorship</i>
FG-1	<i>Pour les membres Al-Anon/Alateen intéressés à donner leur témoignage</i>
FG-22	<i>Une réunion itinérante</i>
FP-29	<i>Guide du parrainage des groupes Alateen</i>
FP-41	<i>Renseignements sur Alateen</i>

AUTRES SUGGESTIONS

- Il est bon que les guides et les membres Alateen fixent des règles de conduite. Elles devraient être flexibles et dites de façon générale mais aussi d'une manière précise pour que les membres sachent bien ce qui est acceptable ou non durant les réunions.
- Chaque groupe Alateen étant autonome, il choisit lui-même la prière de clôture qu'il croit appropriée. Il faut être vigilant afin que la prière de fermeture ne soit mal interprétée par l'administration de l'école et qu'elle croit qu'Alateen est un programme religieux.

À BIEN Y PENSER ...

Il se peut que les réunions en milieu scolaire soient la seule façon de rejoindre des jeunes gens dont la vie est affectée par la consommation d'alcool d'un parent ou d'un ami. Alateen offre une autre occasion de fraterniser avec nos amis les professionnels en milieu scolaire !

